Envoyé en préfecture le 23/03/2018
Reçu en préfecture le 23/03/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20180320-2018_24-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/24

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 43

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 Mars 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : le 13 Mars 2018

Le Mardi 20 Mars 2018 de l'année deux mille dix-huit à 18h30
à la Technopole – Salle Millésime
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice		M.FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine		Mme EYL
BARRÈRE Philippe		M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	A	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie		M. MOUCLIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
GACHET Christian	P		BENCTEUX Laure	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND Félicie	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LARRUE Dominique	P		BORDELAIS Jean-François	P	
BETES Françoise		M.LEMIRE	DEBACHY Maryse	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	A		KESLER Jean	A	
MARTINEZ Corinne	P				
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. DANNÉ est élu(e) secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 12 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

Signé par : Christian Tamarelle
Date : 23/03/2018
Qualité : Parapheur Présidence

Envoyé en préfecture le 23/03/2018
Reçu en préfecture le 23/03/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20180320-2018_24-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/24

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Vu, la délibération N°2012/115 du 25 septembre 2012 création la commission intercommunale d'accessibilité

Considérant l'avis favorable du bureau,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été rendue obligatoire par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, pour les communes et les structures intercommunales de plus de 5.000 habitants compétentes en matière de transport ou d'aménagement du territoire.

Il précise que cette commission, dont la création figure parmi les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti, détient, dans le cadre des compétences propres à la Communauté de Communes, les attributions suivantes :

- L'établissement d'un plan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de propositions de nature à améliorer l'accessibilité existant,
- L'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles.

Il précise que cette commission sera composée :

- D'un représentant par commune membre de la Communauté de Communes,
- Des représentants des associations départementales de personnes handicapées, des associations de commerçants et d'entrepreneurs,
- Des représentants des offices HLM en qualité de personnes ressources.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la composition de la commission intercommunale d'accessibilité dans les conditions définies ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 23/03/2018
Reçu en préfecture le 23/03/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20180320-2018_24-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/24

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

- Désigne les délégués à la commission comme suit:

Commune	Titulaire
Ayguemorte les Graves	- M .ROUBY
Beautiran	- M.BARRERE
Cabanac et Villagrains	- Mme CANADA
Cadaujac	- M.GAZEAU
Castres Gironde	- M.CONSTANT
Isle Saint Georges	- M.PATROUILLEAU
La Brède	- M.DUBARD
Léognan	- Mme CHENNA
Martillac	- Mme POLSTER
Saint Médard d'Eyrans	- M.BARROUILHET
Saint Morillon	- Mme SIMON CHEYRADE
Saint Selve	- M.BORDELAIS
Saucats	- M.LEMAIRE

- Confie le soin au Président de mettre en place cette commission et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Fait à Martillac, le 20 Mars 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU (33)